

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 juin 2024</b>	<b>N° 2024-303</b>

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 juin 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service modes actifs</b>	<b>N° 2024-303</b>

**Actualisation du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques - Décision -  
Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2024-107 du 2 février 2024, le Conseil métropolitain a adopté le renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques.

Les seuils du revenu fiscal de référence validés dans cette délibération avaient été calés sur ceux retenus par le dispositif d'aides de l'Etat dans un souci de meilleure compréhension et d'homogénéité, soit les seuils suivants :

	<b>Revenu fiscal de référence par part &lt; 6358 €</b>		<b>6359 &lt; Revenu fiscal de référence &lt; 14089 €</b>		<b>14090 &lt; Revenu fiscal de référence &lt; 22983 €</b>	
	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap
<b>Subvention par bénéficiaire</b>	250 €	350 €	200 €	250 €	100 €	100 €

Par Décret 2024-102 du 12 février 2024, l'Etat a fait évoluer les tranches du Revenu Fiscal de Référence (**RFR**). Aussi, est-il proposé d'actualiser ces tranches pour nous caller sur celles de ce décret à savoir :

	Revenu fiscal de référence par part < ou égal à 7 100 €		7 101 < Revenu fiscal de référence par part < ou égal à 15 400 €		15 401 € < Revenu fiscal de référence par part < ou égal à 24 900 €	
	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap	Vélo pliant, électrique, dispositif électrification	Vélo cargo, allongé, adapté handicap
<b>Subvention par bénéficiaire</b>	250 €	350 €	200 €	250 €	100 €	100 €

Les autres conditions de la délibération 2024-107 du 2 février 2024 restent inchangées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026 ;

**VU** le décret 2024-102 du 12 février 2024 concernant l'actualisation des seuils de revenu ;

**VU** la délibération n°2024-107 du 2 février 2024 portant sur le renouvellement d'aide à l'achat de vélos spécifiques ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargo, tricycles et kits d'électrification de vélos standard, participe au développement de l'usage du vélo, à la réduction de la circulation automobile et à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ;

## DECIDE

**Article 1** : d'approuver la modification des seuils de revenu fiscal de référence par tranche et en conséquence le règlement modifié d'attribution d'une aide individuelle à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adulte avec ou sans assistance électrique ou de kits d'électrification pour vélo standard, courant jusqu'au 31 décembre 2027,

**Article 2** : précise que les autres dispositions de la délibération 2024-107 du 2 février 2024, notamment celles à caractère budgétaire, restent inchangées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 JUIN 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,  Madame Isabelle RAMI
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>14 JUIN 2024</b>	